



## PRÉFET DE L'ORNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PAYS DE L'AIGLE

# **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

## **pour le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

**ENTRE**

**L'État,**

Représenté par Françoise TAHERI, préfète de l'Orne,  
Ci-après désigné par « l'État » ;

D'une part,

**ET**

**La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Représenté par Jean SELLIER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 24 juin 2021  
Ci-après désigné par « la Collectivité bénéficiaire »,

D'autre part,

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : celles-ci doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la CdC des Pays de L'Aigle autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

### Article 2- Le projet de territoire

#### 2.1. Présentation du territoire

L'État et le président de la collectivité bénéficiaire ont souhaité conclure un contrat de relance et de transition écologique. Ce contrat s'appuie sur un diagnostic territorial, annexé à la présente convention (annexe 1).

La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a été créée le 1er janvier 2017. Elle est issue de la fusion de la CdC des Pays de L'Aigle et de la Marche et de la CdC du Canton de la Ferté Fresnel. Depuis le 1er janvier 2018, la collectivité compte 32 communes suite à l'intégration de Fay et Mahéru et s'étend sur plus de 50 000 hectares.

#### Démographie :

Au 1er janvier 2021, la population totale du territoire était de 26 522 habitants. La population se concentre à L'Aigle et à La Ferté-en-Ouche; commune nouvelle ; la majorité des communes compte moins de 1 000 habitants.

Sur les dix dernières années, le territoire présente une stabilité démographique avec une légère déprise à L'Aigle et dans les communes de la vallée de la Risle mais une dynamique plus importante sur les petites communes. La population vieillit surtout dans les pôles urbains.

Les enjeux en termes de dynamiques sociodémographiques sont les suivants:

- Enrayer le déclin démographique
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Adapter le parc de logements et l'offre d'équipements publics et services
- Développer une offre de qualité répondant aux capacités financières des ménages

#### Habitat :

Le rythme de construction s'est fortement ralenti depuis 2009 et la dynamique de construction se concentre principalement à l'Est du territoire et est orienté vers l'individuel. Depuis une vingtaine d'années, le poids des logements vacants a fortement augmenté au détriment des résidences principales et secondaires. Les logements individuels de grande taille occupés par les propriétaires prédominent. La pression locative sociale est faible car l'offre sociale est concurrencée par le marché locatif privé.

Les enjeux en termes d'habitat sont les suivants :

- Limiter la production de logements neufs, notamment sociaux en raison de la faible pression de la demande, pour limiter la concurrence entre neuf et ancien dans un contexte de marché détendu
- Diversifier le parc de logements pour répondre aux besoins de la population
- Réinvestir le parc de logements vacants des centre-bourgs et améliorer l'attractivité des centralités
- Accompagner l'adaptation des logements des personnes âgées
- Adapter le parc de logements aux enjeux de performances environnementales et énergétiques

Ces enjeux justifient pleinement les programmes OPAH et OPAH-RU ainsi que la rénovation urbaine du quartier de la Madeleine à L'Aigle. Ces enjeux sont au cœur des discussions du Plan local de l'habitat (PLH) et de la Conférence intercommunale du logement (CIL) pilotés par l'intercommunalité.

#### Economie :

Les emplois se concentrent sur L'Aigle mais le nombre diminue contrairement aux communes périphériques. Les ouvriers et employés constituent la majorité des emplois locaux et près de 20% concernent le secteur industriel ce qui a justifié le dispositif Territoire d'Industries.

Les enjeux économiques sont les suivants:

- Favoriser la préservation des commerces et équipements et notamment des éléments de proximité participant au bien vivre du territoire
- Accompagner l'évolution de la structure économique du territoire et prendre en compte l'importance des petits établissements dans la structure économique
- Maintenir la vocation agricole du territoire et accompagner l'évolution des pratiques
- Renforcer la filière économique liée à l'exploitation des énergies renouvelables.

#### Equipements et services :

Les équipements structurants répondant aux besoins de toute la population (piscine, complexe culturel/cinéma, crèche) sont majoritairement situés à L'Aigle ; les pôles secondaires de Moulins la Marche et La Ferté –en-Ouche répondent aux besoins de proximité. Une part importante de la population n'ayant pas de service de proximité sur sa commune de résidence, des besoins importants en mobilité se font ressentir. Dans ces conditions, la question de la mobilité pour les personnes éloignées de ces équipements, en particulier la population âgée, est un axe de travail.

Les enjeux en termes d'équipements et services sont les suivants :

- Développer des mutualisations et coopérations dans le cadre de réseaux de services
- Conforter la présence des pôles d'équipements de proximité sur l'ensemble du territoire

#### Mobilité :

Concernant les transports, les flux se polarisent sur L'Aigle. Il existe peu de transport en commun, impliquant par conséquent une forte dépendance à la voiture individuelle et des besoins importants en déplacements pour accéder à l'emploi et aux services. La ligne ferroviaire offre néanmoins des connexions directes vers Paris et les métropoles voisines.

Les enjeux en terme de transports sont les suivants :

- Revitaliser les centre-bourgs, et développer des liaisons douces
- Développer des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements quotidiens
- Réfléchir suite à la prise de compétence mobilité (01/07/2021)

#### Environnement :

Le territoire est marqué par une diversité paysagère avec une identité architecturale et patrimoniale spécifique en appui du tissu bocager et boisé riche qui constitue également la trame verte et bleue du territoire.

Le risque de précarité énergétique est majeur et lié à la forte dépendance des ménages à la voiture et un tissu bâti ancien.

Pour les déchets, leur valorisation est en augmentation mais une hausse de la production de gravats et déchets inertes vient assombrir cet effort.

#### **2.2. Présentation des contractualisations en cours conclues entre les parties**

Les différents contrats en cours avec l'Etat figurent en annexe 2.

#### **2.3. Le projet de territoire**

Le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle est un territoire rural. Fort de son identité et de sa localisation stratégique (à 1h30 de Paris, du Mans, de Caen et de Rouen), il possède aujourd'hui les grands équipements structurants et indispensables (piscine, complexe culturel/cinéma, équipements sportifs, ...).

Les Pays de L'Aigle se fixent désormais comme objectif la mise en valeur et l'amélioration du cadre de vie (qualité des bâtis, identité patrimoniale, requalification des espaces publics, environnement), l'accessibilité aux services (tissu local, mobilités, itinérance,...), et l'accompagnement du territoire dans sa modernisation économique (renouvellement du tissu productif, numérisation, héritage industriel, économie présentielle,...).afin de renforcer l'attractivité du territoire et d'acter sa place au sein des dynamiques régionales.

Cet axe stratégique s'inscrit en cohérence avec les aspirations actuelles d'une grande partie de la population recherchant un cadre de vie plus naturel, des services de proximité et davantage de cohésion sociale. Les Pays de L'Aigle dispose en ce sens de nombreux atouts en tant que territoire rural localisé à proximité de grosses agglomérations.

Le projet de territoire s'articule autour d'une structure territoriale spécifique :

- Le pôle central de L'Aigle concentre emplois, commerces et services et a vocation à recevoir une part importante du développement territorial.
- Les pôles secondaires de La Ferté-en-Ouche et de Moulins la Marche structurant autour d'eux des bassins de vie locaux (anciennes communautés de communes).
- Sous l'influence de L'Aigle, les communes de la Risle (Aube, Rai, Saint Sulpice), en lien avec le passé industriel, présentent un nombre d'habitants assez important à l'échelle du territoire et bénéficient encore de plusieurs services.
- Enfin, les communes rurales, sous l'influence des pôles, permettent de préserver le cadre de vie et une vie sociale de proximité.

Les axes du projet de territoire vise donc à développer les Pays de L'Aigle de façon équilibrée, en respectant les spécificités des différentes polarités qui le composent. Ainsi, l'accent sera mis sur la qualité de l'habitat, des services et des équipements sur le pôle principal de L'Aigle et les pôles secondaires tout en préservant le développement et les services des autres communes.

En effet, le projet de territoire doit fédérer les ambitions territoriales par un projet commun, partagé, qui prend en compte les aspirations collectives et les spécificités locales.

Ce projet de territoire, dont le fil conducteur est la transition écologique, vise 3 objectifs :

- La sobriété (volet environnemental)
- La solidarité (volet social)
- La modernité (volet économique)

Si les objectifs sont affirmés et seront poursuivis dans la durée, les actions seront adaptées selon les événements imprévisibles, les contraintes budgétaires et les opportunités qui s'offriront au territoire.

### Article 3 – Les orientations stratégiques du CRTE

Les grandes orientations du CRTE s'appuient sur un projet de territoire et se décline de la manière suivante :

- Orientation 1 : SOBRIETE - Cadre de vie et qualité environnementale du territoire

La mise en valeur et l'amélioration du cadre de vie seront déclinés à travers plusieurs objectifs :

- La rationalisation du foncier : conscient de l'enjeu que représente la question foncière et notamment la préservation des terres naturelles et agricoles, le *plan local d'urbanisme intercommunal* prévoit en premier lieu, la réalisation de projets dans le tissu urbain existant. Il s'agit donc de modérer la consommation d'espaces en réduisant la consommation foncière en extension et en diffus par un renforcement de la densité rurale, et en travaillant sur la requalification et la vacance des centre-bourgs.
- L'intégration de la nature dans les tissus urbains : afin de conserver un cadre de vie agréable, malgré la nécessité d'augmenter la densité des espaces bâties, des réflexions sont menées sur la place de nature en milieu urbain, notamment dans les communes les plus urbanisées. La nature en ville porte également des enjeux de biodiversité, elle constitue en effet, à son échelle, un support de continuité écologique au sein des enveloppes urbaines. Le projet de *requalification des espaces publics de L'Aigle*, et plus particulièrement la *renaturation de la place de Verdun*, illustre parfaitement cet objectif.
- L'inscription de la collectivité au cœur de l'économie circulaire et de la sobriété énergétique (*les orientations seront précisées dans le Plan Climat Air Energie Territorial - PCAET*) : Le territoire souhaite réduire la consommation énergétique liée aux logements, aux activités et aux transports (*dont les actions menées dans le cadre du programme OPAH, de l'application du décret tertiaire et de la politique mobilité sont des exemples*) mais également limiter la production de déchets et augmenter leur valorisation (*le territoire accueillera prochainement une recyclerie sur le site de la déchetterie du SMIRTOM de la Région de L'Aigle*).

- Orientation 2 : SOLIDARITE - Cohésion sociale et accès aux services publics

L'attractivité du territoire passe principalement par le maintien du niveau de services de proximité notamment pour les jeunes et la population vieillissante et parfois isolée. La qualité du tissu social de proximité constitue d'un des atouts du territoire qu'il est nécessaire de conforter. De nombreux acteurs participent à ce tissu social et il est nécessaire de coordonner l'accompagnement et les moyens afin que tous soient complémentaires. Pour ce faire, les objectifs sont les suivants :

- Garantir le maintien des services, commerces et équipements pour tous : cet objectif se traduit par l'amélioration de la couverture territoriale, un accompagnement à la dématérialisation des services publics mais également par une équité d'accès aux offres quelle qu'elle soit (loisirs, culturel, sport,...). Les 3 pôles de santé ouverts en 2020 sur les pôles secondaires du territoire illustrent cet engagement.
- Favoriser le lien social : les événements de ces dernières années ont mis en évidence le besoin pour la majorité de la population, de retrouver du lien social, un esprit de solidarité. Ces notions recouvrent un panel d'actions assez important : mixité sociale notamment dans l'habitat, engagement citoyen, lutte contre les discriminations et fractures sociales...

- Accompagner les publics : il s'agit là d'aider les familles à concilier vie professionnel, vie familiale et vie sociale notamment par la diversité des modes d'accueil, la qualité des services, le soutien aux projets éducatifs du territoire. La population vieillissante implique de favoriser les actions de prévention et de lutte contre l'isolement. Par ailleurs, le soutien aux personnes en situation de recherche ou de retour à l'emploi par la création de conditions d'accès et de retour à l'emploi est nécessaire.

A travers son Centre Intercommunal d'Action Sociale, la CdC des Pays de L'Aigle a été l'une des premières collectivités de l'Orne engagée dans une Convention Territoriale Globale avec la CAF, signe de sa mobilisation et de son ambition en faveur des services à la population, en particulier des publics les plus fragiles.

- **Orientation 3 : MODERNITE - Emploi et Développement économique**

Marqué par une pluralité d'identités économiques, le territoire a de multiples enjeux pour faire vivre le territoire au travers du tissu économique local. Pour favoriser la pérennité et le renouvellement de ce tissu de proximité, plusieurs objectifs ont été fixés :

- Stimuler et renforcer la dynamique et le développement des activités et emplois : Sur L'Aigle et la vallée de la Risle, la stratégie doit être redéfinie et les champs de l'économie présente réinvestis. Les pôles de La Ferté-en-Ouche et Moulins la Marche s'inscrivent dans une offre de proximité structurée par quelques entreprises de taille importante, mais maillés principalement par de petites entreprises artisanales qu'il faut maintenir. Les communes du maillage rural ont pour objectif de permettre le maintien de la vie locale et des activités agricoles nombreuses sur le territoire.

La collectivité apporte un soutien aux entreprises notamment en proposant une offre foncière adaptée aux demandes et un accompagnement personnalisé. Par ailleurs, et dans le cadre de Territoires d'Industrie, le développement de formations répondant aux besoins des entreprises locales et une réflexion sur l'accueil des apprentis et saisonniers notamment sont en cours.

- Développer les activités touristiques : Le territoire bénéficie de nombreux atouts en vue d'une valorisation touristique. Si de nombreux résidents viennent s'installer sur le territoire pour bénéficier de son cadre de vie, celui-ci doit encore être mieux mis en valeur afin de renforcer l'activité touristique. Cela passe notamment par le développement d'hébergements touristiques, l'aménagement des liaisons douces, le développement de l'offre de loisirs autour de la notion de « tourisme vert » (*projets de développement du site de l'étang La Croix Lamirault / Ferme de Rai, voie douce*).

- Favoriser une mobilité durable et performante : Avec la prise de compétence mobilité au 01/07/2021, la collectivité entend développer des dispositifs en faveur de déplacements moins polluants. En outre, le territoire prévoit le développement du transport à la demande, en adaptant son offre de mobilité aux besoins de la population et permettre à tous de se déplacer.

Il s'agit également d'allier sobriété territoriale et entrée touristique en renforçant les connexions piétonnes et cyclables entre les espaces habités et les sites d'intérêts touristiques. Cela favorisera la découverte du patrimoine et des paysages locaux par le biais de déplacements non motorisés (*voie douce*).

#### Article 4 – Le Plan d'actions du CRTE

Le plan d'actions traduit le projet de territoire de façon opérationnelle.

Le plan d'actions est synthétisé dans le tableau en annexe 3.

Le plan d'actions différencie les actions qui sont mûres (fiches-actions) et les actions qui seront concrétisées dans le futur (fiches-projets).

Les fiches-actions précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus sur les volets transition écologique et cohésion sociale, le calendrier prévisionnel de réalisation, le coût prévisionnel et le plan de financement prévisionnel (les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser), les partenaires mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Il est convenu entre les parties que le projet inscrit au présent contrat sera instruit en priorité et conformément aux procédures administratives requises en conformité avec la réglementation en vigueur.

Le plan d'actions est mis à jour en tant que de besoin. Il peut être complété ou révisé conformément aux dispositions de l'article 11.

Les fiches actions mûres sont annexées à la présente convention (annexe 4). En revanche, les actions encore en projet seront discutées lors des comités de pilotage et s'intégreront au contrat ultérieurement.

Les projets devront être économies en foncier et en ressources et préserver l'état des milieux naturels. Ils peuvent être de grande envergure ou à plus petite échelle, mais devront être porteurs pour le territoire d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

Les actions inscrites dans le CRTE sont approuvées par les instances de gouvernance du présent contrat, avec l'appui technique des services concernés.

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie pour les différentes phases du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propre à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

### 6.1. Engagements des partenaires

Les parties sont garantes de la bonne mise en œuvre de la démarche et de la réalisation des actions inscrites au contrat.

En particulier :

- L'Etat s'engage :
  - à animer le réseau des partenaires du contrat afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet
  - à désigner au sein de ses services un référent chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets
  - à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- La collectivité s'engage :\*
  - à mobiliser, autant que possible, les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche sur le territoire ;
  - à solliciter des moyens complémentaires nécessaires, notamment ceux du plan de relance, auprès des co-financeurs,

- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- 
- Les partenaires financeurs s'engagent à :
    - instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités du territoire ;
    - mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

## 6.2. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.3. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Une réflexion sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire sera menée pour les années à venir.

## Article 7 - Programmation financière (pluriannuelle)

Une convention financière annuelle est réalisée, elle identifie par action l'ensemble des financements sollicités auprès de l'Etat et de ses opérateurs (Agence de l'eau, Ademe,...) ainsi que les appels à projets qui seront mobilisés. Les autres financeurs pourront également être mentionnés. La convention financière annuelle, mise à jour annuellement, figure en annexe 6.

La programmation financière pluriannuelle sera annexée au présent contrat lors de l'avenant prévu à l'automne 2021 en parallèle de l'intégration des projets des communes.

## Article 8 – Gouvernance du CRTE

### 8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le préfet du département, ou son représentant, et par le président de la collectivité bénéficiaire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la CdC des Pays de L'Aigle, des services de l'Etat (notamment Préfecture, Sous-Préfecture et Direction Départementale des Territoires), de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE si besoin.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;

- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

## 8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants de l'État (notamment Préfecture, Sous-préfecture et Direction Départementale des Territoires) et des services de la CdC des Pays de L'Aigle.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

## Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, ...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

## Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

**Convention signée en 2 exemplaires, le 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Etat	Communauté de Communes des Pays de L'Aigle
	
La Préfète, Françoise TAHERI	Le Président, Jean SELLIER

## Sommaire des annexes

**Annexe 1 – Diagnostics territoriaux**

**Annexe 2 - Tableau des contrats en cours avec l'État**

**Annexe 3 – Tableau de synthèse des actions par orientation**

**Annexe 4 - Fiches actions**

**Annexe 5 - Programmation financière pluriannuelle de la CdC – *Sera annexée ultérieurement***

**Annexe 6 - Convention financière annuelle 2021**

## Annexe 1 – Diagnostics territoriaux

- Diagnostic du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Juin 2020
- Etat initial de l'environnement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Juin 2020
- Portrait de territoire de la Convention Territoriale Globale - 2018

Annexe 2 - Tableau des contrats en cours

Dispositif	Porteur de projet / MO	Périmètre	Signataires	Date
Petites Villes de Demain	CdC des Pays de L'Aigle - Ville de L'Aigle	Centre-ville de L'Aigle	Etat / CdC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle / Conseil départemental de l'Orne / Conseil Régional de Normandie	mai-21
Opération de Revitalisation du Territoire	CdC des Pays de L'Aigle - Ville de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle	Etat / CdC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle / Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche	20/12/2019
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) + OPAH Renouvellement Urbain	CdC des Pays de L'Aigle	Ville de L'Aigle	Etat / ANAH / Conseil départemental de l'Orne / CdC des Pays de L'Aigle (+ Ville de L'Aigle pour l'OPAH-RU)	juin-21
ANRU / Politique de la Ville	CdC des Pays de L'Aigle - Ville de L'Aigle	Quartier de La Madelaine à L'Aigle	ANRU / Etat / CdC des Pays de L'Aigle / Ville de L'Aigle / Orne Habitat / SAGIM / Action Logement Services / Banque des Territoires / Conseil Régional de Normandie	03/12/2020
Territoires d'industrie	CdC des Pays de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle	Etat / CdC des Pays de L'Aigle / Conseil Régional de Normandie / Banque des Territoires / Banque Publique d'Investissement / ADEME / Business France / Pôle emploi	30/04/2019
Maison France Services	Ville de L'Aigle	L'Aigle	Etat/Ville de L'Aigle / Caisse d'Allocations Familiales / Caisse Primaire d'Assurance Maladie / CARSAT Sociale et Retraites / Mission locale	01/01/2020
Contrat Territoire Eau et Climat sur le bassin de la Risle et de la Charentonne	CdC des Pays de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle	Agence de l'eau Seine Normandie / CdC des Pays de L'Aigle / Intercom Bernay Terres de Normandie / CdC Pont-Audemer Val de Risle / CdC Lieuvin Pays d'Auge / Syndicat mixte de la Basse Vallée de la Risle / Syndicat de la Risle et Charentonne / Association Syndicale Autorisée Risle Médiane / Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande / Fédérations départementales de l'Orne et de l'Eure pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Commune de Saint-Georges du Vièvre / Commune d'Epaignes	22/02/2021
Convention Territoriale Globale	CIAS des Pays de L'Aigle	Territoire de la CdC des Pays de L'Aigle	Caisse d'Allocations Familiales / CdC des Pays de L'Aigle	juil-18

Annexe 3 - Tableau de synthèse des actions par orientation stratégique

MO	Compétence	Projets PPI	Fiche action / Fiche projet	N° Fiche action	Année de démarrage	Dispositifs	Axes stratégiques		MODERNITE économique
							SOLIDARITE sociale et accès aux services publics	Cohésion sociale et qualité environnementale du territoire	
CDC	ANRU	Démolition de la résidence Les Saininettes	Fiche action	1	2021	ANRU / Politique de la Ville	x	x	
CDC	ANRU	Démolition - Reconstruction école La Rambelle	Fiche action	2	2023	ANRU / Politique de la Ville	x	x	
CDC	ANRU	Aménagements publics du Quartier de La Madeleine	Fiche action	3	2022	ANRU / Politique de la Ville	x	x	
CDC	ANRU	Réhabilitation - extension du pôle animation sociale du quartier de La ANRU - Vialibilité-chiaffiere	Fiche action	4	2023	ANRU / Politique de la Ville	x	x	
CDC	ANRU	ANRU - Vialibilité-chiaffiere	Fiche action	5	2022	ANRU / Politique de la Ville	x	x	
CDC	Aménagement du territoire / Urbanisme	Requalifications et renaturation de la place de Verdun à L'Alg	Fiche action	6	2021	ORT / PVD	x	x	
CDC	Aménagement du territoire / Urbanisme	voie douce	Fiche action	7	2022				
CDC	Aménagement du territoire / Urbanisme	Aménagement des boulevards de la traversée de L'Alg	Fiche projet		2025	ORT	x	x	
CdC/Ville de L'Alg	Aménagement du territoire / Urbanisme	OPAH/OPAH-RU et logement	Fiche action	8	2021	OPAH	x	x	x
CdC	Aménagement du territoire / Urbanisme	Dématerialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme	Fiche action	9	2021		x	x	
Office de tourisme	Tourisme et développement culturel	Déplacement Office de Tourisme	Fiche projet		2023		x	x	
CDC	Tourisme et développement culturel	Développement du site Etang La Croix Lamirault - Ferme de Rai	Fiche projet		2024		x	x	
CDC	Développement économique	réflexion besoins logements aînés/saisonniers...	Fiche projet		2024		x	x	
CDC	Bâtiments - Stratégie patrimoniale	Programme de rénovation énergie du patrimoine immobilier	Fiche projet		2022		x	x	
CDC	Bâtiments - Stratégie patrimoniale	Aménagement des anciens locaux DGFIP en siège de la CdC	Fiche action	10	2021	ORT / PVD	x	x	
CDC	Bâtiments - Stratégie patrimoniale	Démarche accessibilité - Programme Adap	Fiche action	11	2021		x	x	
CDC	Sport	Rénovation du Gymnase de Moullins la Marche	Fiche projet		2025		x	x	
CDC	Action sociale	Transformation des locaux de la CdC en pôle d'action sociale	Fiche projet		2022		x	x	
CDC	Scolaire	Rénovation de l'école de La Ferté Fresnel	Fiche projet		2026		x	x	
CDC	Scolaire	Informatisation des écoles	Fiche action	12	2021		x	x	
CDC	Voirie	Aménagement du boulevard Moullins la Marche	Fiche action	13	2022		x	x	
CDC	Voirie	Aménagement du boulevard de La Ferté Fresnel	Fiche action	14	2023		x	x	
CDC	Voirie	Aménagement du boulevard Saint Eyrout Notre Dame du Bois	Fiche projet		2024		x	x	
CDC	Voirie	Aménagement du boulevard Saint hilaire sur Rille, Les Aspres)	Fiche projet		2024		x	x	
CdC	Administration générale / Démarques trans	Recrutement d'un(e) chargé(e) de projet CTE / transition écologique	Fiche action	15	2021		x	x	
CDC	Assainissement / Cycle de l'eau	Contrat Territoire Eau et Climat sur le bassin de la Risle et de la Charente	Fiche action	16	2021	Contrat territoire environnement et	x	x	
SMIRTOM		Implantation d'une recyclerie dans la Région de L'Alg	Fiche action	17	2021		x	x	

## Annexe 4 - Fiches actions opérationnelles

Annexe 4.1 – Démolition de la résidence Les Sapinettes à L'Aigle

Annexe 4.2 – Démolition et reconstruction de l'école La Ribambelle à L'Aigle

Annexe 4.3 – Aménagements publics du quartier de La Madeleine à L'Aigle

Annexe 4.4 – Réhabilitation – extension du Pôle Animation Sociale à L'Aigle

Annexe 4.5 – Autres opérations sur le quartier de La Madeleine à L'Aigle

Annexe 4.6 – Requalification et renaturation de la Place de Verdun à L'Aigle

Annexe 4.7 – Voie douce St Sulpice Rai

Annexe 4.8 – Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH / OPAH-RU)

Annexe 4.9 – Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Annexe 4.8 – Schéma directeur assainissement

Annexe 4.9 – Schéma de gestion des eaux pluviales

Annexe 4.10 – Aménagement des anciens locaux de la DGFIP en siège pour la CdC des Pays de L'Aigle

Annexe 4.11 – Démarche accessibilité – ADAP

Annexe 4.12 – Informatisation des écoles

Annexe 4.13 – Aménagement de la rue Jean Gabin - Moulins la Marche

Annexe 4.14 – Aménagement du bourg de La Ferté Fresnel

Annexe 4.15 – Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet CRTE/Transition écologique

Annexe 4.16 – Contrat de Territoire Eau et Climat du bassin versant de la Risle et de la Charentonne avec l'Agence de l'eau Seine Normandie

Annexe 4.17 – Implantation d'une recyclerie dans la Région de L'Aigle

#### **ANNEXE 4 - FICHES ACTIONS**

## Annexe 4.1 – Démolition de la résidence Les Sapinettes à L'Aigle

<b>Fiche n°1</b>	<b>Démolition de la résidence Les Sapinettes à L'Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<p><i>Description courte :</i> Démolition de l'ancienne résidence personnes âgées Les Sapinettes transférée en centre-ville</p> <p><i>Description longue :</i> L'immeuble "Les Sapinettes" est situé sur une emprise parcellaire de 3 230 m<sup>2</sup>. Composé de 3 niveaux, sa surface utile s'élève à 1 737 m<sup>2</sup> et sa surface de plancher à 2 100 m<sup>2</sup>. Il accueillait la résidence autonomie "Les Sapinettes" qui a été transférée, en janvier 2019, dans un immeuble du centre-ville. La démolition de cet immeuble est prévue pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le bâtiment ne répond plus aux normes incendie et accessibilité;</li> <li>– la présence d'amianté est avérée;</li> <li>– le bâtiment souffre de plusieurs pathologies. L'état général des façades est très mauvais (nombreux points d'éclatements de béton avec apparition des aciers, relevés similaires sur les balcons, ce qui pouvait entraîner des risques de chute).</li> <li>– Enfin cet immeuble est une verrue dans le quartier, ce qui a contribué au choix de le démolir.</li> </ul> <p>Le foncier libéré permettra d'améliorer le maillage des espaces publics (aménagement d'une esplanade de l'école et arrêt des bus) et de reconstruire 8 logements d'environ 70 m<sup>2</sup> chacun (3 PLAI et 5 PLUS) de type individuels groupés. Une dérogation pour la construction de ces logements locatifs sociaux en QPV a été accordée par l'ANRU le 21 avril 2020.</p> <p>Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville de L'Aigle à la CdC a été signée. Le coût de l'opération sera pris en charge pour moitié par les deux collectivités.</p> <p>Le fort taux d'amianté sur le bâtiment a été sous-estimé et les coûts de désamiantage/démolition sont par conséquent beaucoup plus importants que prévus. L'ANRU s'est engagé sur un montant de subvention fixe (une demande de révision a été faite et est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat).</p> <p>Une demande au titre du Fonds friches a été sollicitée. Sans réponse à ce jour. Se pose aujourd'hui la question du reste à charge des collectivités bien trop important. La CdC et la Ville de L'Aigle réfléchissent à faire appel à l'EPFN et à revoir le programme urbain afin de limiter le coût.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Début des travaux : automne 2021 Fin des travaux : printemps 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	583 333 € HT

<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 583 333 € HT</p> <p>RECETTES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ANRU = 142 305 €</li> <li>- Fonds Friches = 198 902 €</li> </ul> <p>AUTOFINANCEMENT : 242 126 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Lors du transfert des résidents en centre-ville début 2019 ; le choix a été fait de ne pas réhabiliter ce bâtiment vétuste et très amianté.</p> <p>Dans le cadre du programme de rénovation urbaine, la démolition du bâtiment s'est rapidement imposée. Le foncier libéré va permettre la reconstruction de logements.</p>

## **Annexe 4.2 – DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'ECOLE LA RIBAMBELLE A L'AIGLE**

<b>Fiche n°2</b>	<b>Démolition et reconstruction de l'école La Ribambelle à L'Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<p>Démolition et reconstruction de l'école maternelle La Ribambelle dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine à L'Aigle</p> <p>L'école maternelle de la Ribambelle ne correspond plus aux besoins actuels tant en termes de fréquentation que d'économies d'énergie. Le choix a été fait de la démolir et de reconstruire une école plus proche du pôle d'animation sociale, moins énergivore, plus fonctionnelle par rapport aux nouveaux usages et plus adaptée aux prévisions de la carte scolaire.</p> <p>Lors de l'étude urbaine, la démolition de cette école s'est rapidement imposée. En effet, le bâtiment est jugé obsolète, ne répondant plus aux exigences d'accessibilité.</p> <p>Le souhait est de la mettre en relation avec le Centre de Loisirs, pour mutualiser une partie des locaux et ne pas déplacer les enfants d'un équipement à un autre. Ainsi, l'office en liaison chaude et la laverie seront mutualisés ; la production des repas se faisant en cuisine centrale.</p> <p>Par ailleurs, une orientation s'impose vers une école « Nouvelle Génération » ouverte sur le numérique notamment (école fonctionnelle, évolutive et durable, outils pédagogiques numériques avec tablettes et ordinateurs). Une dominante environnementale serait également intéressante à développer.</p> <p>Dans le cadre du projet, l'immeuble Franche Comté, appartenant au bailleur Orne Habitat, sera démolie. Ceci libère du foncier pouvant accueillir la nouvelle école, en contact avec le bâtiment de l'actuel Pôle Animation Sociale, qui serait réhabilité et agrandi.</p> <p>L'adressage de l'école sera sur la rue Jean-Baptiste Biot, permettant une meilleure visibilité et accessibilité pour les usagers extérieurs au quartier tout en valorisant l'accès au quartier.</p> <p>La démolition de l'actuelle école libère aussi un espace participant au maillage viaire du quartier et à sa visibilité. Le foncier libéré accueillera environ 8 logements, dans le cadre de la reconstitution de l'offre en QPV.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Début des études en 2022 Achèvement de la construction et démolition fin 2024
<b>Coût prévisionnel</b>	Démolition : 126 000 € HT Reconstruction : 2 863 000 € HT TOTAL : 2 989 000 € HT

<b>Plan de financement prévisionnel</b>	DEPENSES : 2 989 000 € HT  RECETTES : DETR (reconstruction) = 572 600 € DSIL (reconstruction) = 858 900 €  AUTOFINANCEMENT: 1 557 500 €
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	Dans le cadre du projet, une attention particulière sera portée au volet environnemental avec notamment l'utilisation de matériaux durables tel que le bois, ou encore le chanvre.  La construction de l'école regroupée avec le pôle d'animation social permet de créer un vrai pôle enfance aux normes, cohérent et intégré au quartier.

## Annexe 4.3 – AMENAGEMENTS DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DE LA MADELEINE A L'AIGLE

<u>Fiche n°3</u>	Aménagements des espaces publics du quartier de La Madeleine à L'Aigle
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<p><i>Description courte :</i> Dans le cadre du programme de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine à L'Aigle, l'aménagement des espaces publics va être revu (voies, espaces verts)</p> <p><i>Description longue :</i> Afin de rendre les espaces publics plus lisibles et fonctionnels, les espaces publics du quartier vont faire l'objet d'une requalification : Un travail sur les voies va permettre de conforter le maillage existant pour desservir les îlots et désenclaver les espaces résidentiels du quartier. Les circulations douces et notamment le cheminement piéton seront favorisés. Le stationnement sera également retravaillé et végétalisé afin d'être mieux intégré au parc résidentiel. Pour des équipements plus lisibles et mieux distribués, un mail sera créé pour ouvrir le quartier sur la ville. Un parvis est également prévu aux abords de l'école et du pôle animation social. Un travail sur les espaces verts va quant à lui permettre de créer un parc, des espaces de convivialité. Pour valoriser la position géographique avantageuse du quartier, des vues sur la vallée de la Risle seront aménagées. Des massifs arbustifs seront également plantés afin de conforter le patrimoine arboricole existant et apporter une diversité végétale.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Début des études : 2ème semestre 2021 Travaux en plusieurs phases : de 2022 à 2026-2027
<b>Coût prévisionnel</b>	5 268 060 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	DEPENSES : 5 268 060 € HT RECETTES: Région : 1 440 000 € ANRU : 526 806 € DETR : 600 000 € AUTOFINANCEMENT : 2 701 254 €
<b>Partenaires</b>	Etat, Région
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	L'aménagement des espaces publics du quartier de la Madeleine aura pour conséquence le renforcement de la végétalisation du quartier. Par ailleurs, une gestion des eaux de pluie par des noues et une gestion différenciée des espaces verts valorisera la démarche écologique.  Un travail sur les circulations douces incitera les habitants du quartier à privilégié ces modes de déplacement à l'instar de la voiture.  Enfin, les espaces verts, et notamment le parc, créeront des espaces de convivialité entre les habitants, des espaces de rencontre et de partage.

#### **Annexe 4.4 – REHABILITATION – EXTENSION DU POLE ANIMATION SOCIALE A L'AIGLE**

<b>Fiche n°4</b>	<b>Réhabilitation – extension du Pôle Animation Sociale à L'Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<p>Réhabilitation-extension du Pôle Animation Sociale dans le cadre du programme de renouvellement urbain du quartier de La Madeleine à L'Aigle</p> <p>Aujourd’hui présent au sein du seul bâtiment ancien du quartier, cet équipement a besoin d'une surface d’usages plus importante. De plus, le bâtiment nécessite des travaux de rénovation.</p> <p>Le projet prévoit que le bâtiment ancien intègre la parcelle dédiée à la nouvelle école et au centre de Loisirs. Ainsi, les enfants resteraient au sein de la même enceinte. La visibilité et l’accessibilité de l’équipement serait également améliorée.</p> <p>Concernant le fonctionnement du centre de loisirs, celui-ci accueille un public relativement large avec des enfants âgés de 3 à 17 ans et jusqu’à 110 enfants présents en même temps. S’agissant des enfants de 3 à 5 ans, il est envisagé que leurs activités se déroulent dans l’école maternelle. Pour les plus grands, plusieurs salles d’activités sont nécessaires : activités manuelles, physiques, salle de jeux/détente. Au total, le personnel compte 13 animateurs et 7 administratifs.</p> <p>Pour ce qui est de la restauration, celle-ci serait mutualisée avec l’école bien qu’une salle pour les plus de 6 ans soit nécessaire.</p> <p>Par ailleurs, le pôle animation sociale accueille la ludothèque sur le site. Le local, dans lequel elle se trouve, a bénéficié d’une rénovation intérieure mais une rénovation thermique doit être envisagée ainsi que des travaux de mise aux normes pour l’accessibilité et la sécurité.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2023 - 2026
<b>Coût prévisionnel</b>	1 015 000 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 1 015 000 € HT</p> <p>RECETTES :</p> <p>DSIL : 304 500 €</p> <p>Région : 304 500 €</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 406 000 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion</b>	Ce projet va d’une part permettre de conforter la place du pôle animation sociale au cœur du quartier. Il va, d’autre part permettre un gain énergétique via les travaux de rénovation thermique.

**Annexe 4.5 – AUTRES OPERATIONS SUR LE QUARTIER DE LA MADELEINE A L'AIGLE**

<b>Fiche n°5</b>	<b>Autres opérations sur le quartier de La Madeleine à L'Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	Démolition de la partie aérienne de l'ancienne chaufferie / Viabilisation des terrains pour la reconstruction de logements sociaux  Dans le cadre du programme urbain, des opérations moins structurantes vont être prises en charge par les collectivités. Aussi, la démolition de l'immeuble Franche Comté va nécessiter la démolition de la partie aérienne de l'ancienne chaufferie accolée au bâtiment.  Par ailleurs, il a été convenu lors de la convention pluriannuelle, que les terrains appartenant aux collectivités et qui seront cédés aux bailleurs pour la reconstitution de l'offre de logements sociaux seront viabilisés. Les collectivités prendront donc à leur charge l'installation des réseaux nécessaires au programme de construction de logements des bailleurs Orne Habitat et Sagim.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Démolition de la partie aérienne de la chaufferie simultanément avec la démolition de l'immeuble Franche Comté soit 2 <sup>ème</sup> semestre 2022. Viabilisation en fonction des reconstitutions des bailleurs soit entre 2023 et 2025
<b>Coût prévisionnel</b>	Démolition : 22 275 € HT Viabilisation : 615 000 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	DEPENSES : 637 275 € HT  RECETTES (seules les viabilisation sont subventionnées) : DETR = 246 000 € DSIL = 61 500 €  AUTOFINANCEMENT : 329 775 €
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	La chaufferie n'est plus utilisée et l'immeuble auquel elle est accolée va être démolie, par conséquent, il a été jugé que la partie aérienne de cette chaufferie ne devrait pas être maintenue.  La viabilisation va quant à elle permettre la reconstitution de 39 logements sociaux dont 24 dans le quartier et aux abords. Les autres logements seront reconstruits sur un terrain voué à l'urbanisation.

## Annexe 4. 6 – REQUALIFICATION ET RENATURATION DE LA PLACE DE VERDUN A L'AIGLE

<b>Fiche n°6</b>	<b>Requalification et renaturation de la Place de Verdun à L'Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<p><i>Description courte :</i> Démolition de l'ancienne salle de spectacle et de ses bâtiments annexes et réaménagement de la place par une modification des voies et une renaturation de l'espace public.</p> <p><i>Description longue :</i> Cette opération est un projet conjoint de la Communauté de Communes et de la Ville de L'Aigle. C'est un projet d'aménagement qui s'inscrit dans la dynamique de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de Petite Ville de Demain (PVD), dispositifs pour lesquels la CdC et la Ville sont parties prenantes. En effet, les aménagements et travaux entrepris contribueront à l'attractivité du territoire et à la renaturation du centre-ville dans le cadre d'un projet plus global, qui a d'ores et déjà fait l'objet d'un schéma directeur pluriannuel en cinq phases.</p> <p>La CdC des Pays de L'Aigle, en collaboration avec la Ville de L'Aigle, a souhaité engager une réflexion globale d'aménagement sur le centre-ville, afin de garantir une cohérence, une continuité et une qualité architecturale et paysagère dans les aménagements futurs. Pour ce faire, la CdC est accompagnée par un mandataire, la SHEMA, et a confié à un groupement de maîtrise d'œuvre « La Compagnie du Paysage », un schéma directeur constituant une feuille de route pour les futurs aménagements qui, pour des raisons calendaires et budgétaires, seront répartis en secteurs et marchés subséquents.</p> <p>Le premier secteur désigné par l'accord cadre concerne la Place de Verdun, notamment les abords du complexe culturel qui sera livré fin d'été 2022, les bords de Risle et l'avenue Maréchal de Lattre de Tassigny qui fait le lien avec l'hyper centre et les places Europe et Boislandry, requalifiées il y a 5 ans.</p> <p>La requalification et la renaturation de ces espaces s'inscrivent dans les opérations de revitalisation et redynamisation du centre-ville de L'Aigle afin de le rendre plus attractif.</p> <p>Le projet consiste dans un premier temps en la démolition de l'ancienne salle de Verdun (salle de spectacles de L'Aigle, amiantée et vétuste) et de bâtiments annexes. Pour une meilleure coordination des aménagements, la ville de L'Aigle confiera à la CdC la maîtrise d'ouvrage de cette opération. Les espaces libérés vont pouvoir être valorisés entre autres par l'aménagement d'une voie nouvelle entre l'avenue de Lattre de Tassigny et la rue de Paradis et un mail planté qui intégrera des aires de stationnement paysagées.</p> <p>Les abords du complexe culturel et les cheminements piétons seront traités avec des matériaux de qualité tels que des pavés et une finition béton balayé ou désactivé.</p>

	<p>Le plan guide lumière qui définit un éclairage adapté à chaque espace permettra de mieux signaler l'eau de la Risle, de préserver la biodiversité, de créer des repères et enfin de participer à l'animation nocturne.</p> <p>La maîtrise d'œuvre a proposé de recréer Place de Verdun un parc contemporain à l'Ouest de l'hyper centre de L'Aigle, complémentaire du parc historique du château de L'Aigle (mairie) à l'Est.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Approbation APD : Juin 2021 Commencement des travaux : Octobre / Novembre 2021 Fin des travaux : Automne 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	2 892 500 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Dépenses : 2 892 500 € HT  Recettes : - DETR = 398 000 € - Région = 403 000 € FONDS FRICHES = 600 000 € Autofinancement : 1 491 500 €
<b>Partenaires</b>	Etat, Région
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Le parti d'aménagement des espaces publics qui s'inscrit dans une démarche environnementale est le suivant :</p> <p>Déminaliser et renaturer les espaces publics de la Place de Verdun :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un revêtement des aires de stationnement créés sous forme de pavage en joint enherbés qui permettront une meilleure insertion paysagère et, grâce à une plus grande perméabilité, de réduire les rejets d'eaux pluviales,</li> <li>- La plantation d'arbres de haute tige et d'espace vert sous forme de massif, pelouse et un traitement adapté aux bords de Risle qui contribueront à réduire les îlots de chaleur du centre-ville.</li> </ul> <p>Aménagement d'une piste cyclable qualitative (premier tronçon d'une voie verte d'une dizaine de Km dont les études sont en cours) en finition béton balayé ou désactivé</p> <p>Aménagement d'embarquements, de gradins et d'un ponton près du complexe culturel qui permettront de « voir » la rivière la Risle, et pose de mobiliers urbains du type bancs et corbeilles</p> <p>Enfin concernant l'éclairage public, l'idée est de préserver une trame noire aux abords de la Risle afin de protéger la biodiversité. Cette zone d'ombre sera ponctuée d'une voie verte apaisée, de micro-lieux animés et de signaux marquants (les entrées de la ville et des salles). Du côté de l'éclairage des voiries, une attention particulière est portée à diminuer les hauteurs de mâts et respecter une échelle plus piétonne.</p>

Les aménagements proposés répondront aux objectifs de développement durable et de transition écologique :

- préservation de la biodiversité (éclairage public, nombreuses plantations, création d'espaces enherbés,...)
- création de mobilités douces, première étape d'un plan plus global à l'échelle de l'agglomération
- résorption des îlots de chaleur par la création d'espaces verts
- traitement des eaux de pluie par des méthodes alternatives (stationnements filtrants notamment)
- impact positif sur le risque d'inondation par la Risle, objet actuellement d'une modélisation à la demande des services de l'Etat

#### Annexe 4. 7 – VOIE DOUCE ENTRE ST SULPICE SUR RISLE ET RAI

<b>Fiche n°7</b>	<b>Voie douce entre Saint Sulpice sur Risle et Rai</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<p><i>Description courte :</i> Crédation et aménagement d'un circuit piétons/vélos entre la Manufacture Bohin (située dans le bourg de St Sulpice sur Risle) et la Ferme de Rai</p> <p><i>Description longue :</i>      Suite à l'étude menée en 2011 pour la création d'une véloroute voie verte le long de la Risle, les élus du territoire ont souhaité s'engager dans ce projet.      La présence de l'eau combinée aux éléments patrimoniaux, touristiques et de loisirs existants et à venir, confère au territoire un potentiel de valorisation et de développement touristique conséquent.      Le projet a pour volonté de valoriser et de tisser un lien autour du patrimoine industriel existant le long de la Risle si caractéristique du territoire. Il permettra de créer des connexions entre les bourgs de St Sulpice sur Risle et Rai, entre les sites d'intérêts présents sur le secteur (Manufacture Bohin, Centre-ville de L'Aigle, Etang La Croix Lamirault et Ferme de Rai), mais également avec les itinéraires vélos dans l'Orne.      Concrètement, ce circuit comportera à la fois des portions en voie partagée et des portions voie verte.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Etudes 2021 pour Démarrage 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	1 725 000 € HT (hors traversée de L'Aigle)
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 1 725 000 € HT</p> <p>RECETTES :</p> <p>DSIL (contrat de ruralité) = 350 000 €</p> <p>Région = 220 000 €</p> <p>Département = 100 000 €</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 1 055 000 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région, Département
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Ce projet est un véritable atout pour l'attractivité du territoire que ce soit pour les visiteurs comme pour les habitants du territoire ; impliquant par conséquent un soutien aux activités liées au tourisme</p> <p>Le circuit permettra la découverte touristique et patrimoniale de la vallée de la Risle en reliant les sites de visite existants en mettant en valeur de la qualité patrimoniale, paysagère et environnementale de la vallée.</p>

La création de cette liaison douce sensibilisera le grand public à l'environnement. Les aménagements auront une faible incidence sur la consommation d'espaces naturels ou agricoles car les voies empruntées sont pour la majorité existante. De plus, les éclairages prévus seront autonomes (cellule solaire).

Enfin, une partie de ce circuit respectera le cahier des charges « voie verte » et donc constituera un site propre.

**Annexe 4. 8 – OPERATION PROGRAMMEE D’AMELIORATION DE L’HABITAT (OPAH)  
ET OPAH-RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE CENTRE-VILLE DE L'AIGLE**

<b>Fiche n°8</b>	<b>Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) et OPAH-Renouvellement Urbain sur le centre-ville de L’Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics Emploi et développement économique Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<p>Le parc de logements du territoire a connu une évolution depuis 1968 (+ 68.4%), créant ainsi une offre nouvelle de logements. Cette offre est parfois venue concurrence l’offre de logements anciens, moins adaptés aux souhaits de nouveaux arrivants. Ainsi la vacance des logements, notamment dans le centre-ville de L’Aigle et dans les centres bourgs des pôles a fortement progressé. La très grande majorité des logements sont anciens et de grande taille.</p> <p>Aussi, pour répondre aux besoins des occupants actuels et futurs, ces logements nécessitent, pour un certain nombre d’entre eux, des travaux énergétiques, de mise aux normes ou d’adaptation.</p> <p>Afin d’inciter les propriétaires bailleurs et de permettre aux propriétaires occupants les plus modestes d’effectuer ces travaux, la CdC, avec le soutien de l’ANAH et du Département, les accompagne financièrement et techniquement dans la réalisation de leur projet via la mise en œuvre d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat sur l’ensemble du territoire.</p> <p>En outre, dans le cadre de l’Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée fin 2019, la CdC et la Ville de L’Aigle ont souhaité redynamiser le centre-ville de L’Aigle, notamment en luttant contre la vacance des logements, l’habitat indigne, et en contribuant à moderniser le parc de logements. L’OPAH-RU lancée sur le centre-ville aura un périmètre identique à celui de l’ORT.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Lancement juin 2021 pour 5 ans
<b>Coût prévisionnel</b>	925 115 € HT (2021/2026)
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 925 115 € HT</p> <p>RECETTES :</p> <p>ANAH : 350 956 €</p> <p>Département : 120 978 €</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 453 181 €</p>
<b>Partenaires</b>	ANAH, Département
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion</b>	<p>La mise en place de ces OPAH répond à cette volonté de participer à l’amélioration des conditions de vie des habitants du territoire.</p> <p>Cela contribue :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– à traiter les situations d’inconfort et de mal logement et à agir sur le parc</li> </ul>

**sociale**

- dégradé
- à améliorer le confort thermique des logements afin de lutter contre la précarité énergétique
- à adapter les logements au vieillissement et/ou au handicap afin de favoriser le maintien à domicile
- à améliorer le parc locatif, notamment sur les pôles principaux, secondaires et ruraux, afin de le rendre plus attractif et de l'adapter aux besoins des ménagers
- à lutter contre la vacance dans les centres-villes
- - à favoriser la préservation de l'identité architecturale et patrimoniale du territoire

**Annexe 4. 9 – DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS  
D'URBANISME**

<b>Fiche n°9</b>	<b>Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics
<b>Le projet</b>	<p>Dématérialisation de la réception et de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme suite aux deux obligations qui entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ; à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique (SVE)</li> </ul> <p>Pour cela, un portail de dépôt va être mis en place pour les collectivités avec accusé de réception</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes de plus de 3 500 habitants, soit pour le territoire de la CdC, la commune de L'Aigle. Une téléprocédure va donc être mise en place afin de permettre de recevoir et d'instruire les demandes sous forme dématérialisée.</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Mise en place été 2021
<b>Coût prévisionnel</b>	3 938 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 3 938 € HT</p> <p>RECETTES :</p> <p>Etat = 3 938 €</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 0 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Cette dématérialisation est mise en place afin de répondre aux enjeux de simplification et de modernisation du service public. Elle s'inscrit dans la démarche « Action Publique 2022 » qui vise à améliorer la qualité des services publics et à améliorer l'action publique tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.</p> <p>En interne, cela permettra de simplifier les échanges entre les intervenants de l'instruction.</p> <p>Pour les usagers, cela permettra un gain de temps et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment. Ils bénéficieront d'une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes. L'état d'avancement de leur dossier sera plus transparent.</p> <p>Enfin la dématérialisation constitue une économie financière (reprographie, envoi postal) mais également un geste pour l'environnement.</p>

**Annexe 4. 10 – AMENAGEMENT DES ANCIENS LOCAUX DE LA DGFIP EN SIEGE DE LA CDC - PLACE DE L'EUROPE A L'AIGLE**

<b>Fiche n°10</b>	<b>Aménagement des anciens locaux de la DGFIP en siège de la CdC - Place de l'Europe à L'Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics
<b>Le projet</b>	<p>Cette opération participe à redynamiser le centre-ville de L'Aigle et s'inscrit donc dans les dispositifs de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de Petites Villes de Demain (PWD) auxquels la CdC est partie prenante aux côtés de la ville de L'Aigle. Cet immeuble est situé à deux pas de la Place de Verdun, pour laquelle un projet de requalification et de renaturation est en cours à proximité du futur complexe culturels. Ces projets auront un impact fort sur l'attractivité du centre-ville.</p> <p>Suite au départ des services de la DGFIP Place de l'Europe à L'Aigle, la CdC a vu, en l'acquisition de ce bâtiment plusieurs opportunités :</p> <p>En effet, confrontée depuis plusieurs années à une problématique de locaux, la CdC y a vu l'intérêt de redéployer ses services administratifs en centre-ville. Au-delà de l'organisation interne de la collectivité, l'acquisition du bâtiment et son réaménagement vont permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de réinvestir des locaux laissés vacants par l'État</li> <li>- de ramener du service public en centre-ville suite aux départs de plusieurs services et ainsi participer à sa redynamisation</li> <li>- de répondre aux objectifs de développement durable par des travaux de rénovation énergétique</li> </ul> <p>L'aménagement de ces locaux permettra aux services de la collectivité d'accueillir le public. On y retrouvera notamment l'administration générale, le pôle ressources, les services techniques, l'urbanisme, soit une trentaine d'agents répartis sur trois niveaux.</p> <p>Le bâtiment était auparavant les locaux administratifs du service des impôts. Par conséquent, il n'y aura pas de gros travaux d'infrastructures. Les travaux vont principalement consister en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une rénovation thermique via notamment le changement des menuiseries, l'installation d'une pompe à chaleur et le renforcement thermique des façades (isolation par l'extérieur)</li> <li>- une mise en accessibilité du bâtiment qui n'était pas aux normes (principalement l'ascenseur)</li> <li>- un aménagement intérieur des locaux avec une nouvelle répartition des surfaces</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Désignation du maître d'œuvre : été 2021 Fin des travaux : septembre 2022
<b>Coût prévisionnel</b>	1 213 841 € HT

<b>Plan de financement prévisionnel</b>	DEPENSES : 1 213 841 € HT  RECETTES : DETR : 250 000 € DSIL : 160 000 € Fonds friches : 300 000 €  AUTOFINANCEMENT : 503 841€
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Le projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et de transition écologique.</p> <p>D'une part, le fait de réinvestir des locaux vacants implique, par conséquent, de ne pas consommer d'espace naturel ou agricole.</p> <p>D'autre part, une rénovation thermique va permettre une économie d'énergie sur ce bâtiment des années 50. Les anciennes menuiseries seront remplacées, un nouveau système de chauffage sera mis en place et une isolation par l'extérieur est envisagée.</p>

#### Annexe 4. 11 – DEMARCHE ACCESSIBILITE - ADAP

<b>Fiche n°11</b>	<b>Démarche accessibilité – ADAP</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics Emploi et développement économique
<b>Le projet</b>	Réalisation des travaux de mise en accessibilité des ERP de la Communauté de Communes dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmé  Conformément à l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, ainsi qu'au Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle a réalisé les diagnostics d'accessibilité de ses ERP, dans le cadre de l'ADAP.  Suite à ces diagnostics, des travaux sont nécessaires à la mise en accessibilité des ERP de la collectivité.
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2021 à 2026
<b>Coût prévisionnel</b>	2021 : 45 000 € HT 2022/2026 : Enveloppe annuelle de 120 000 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Pour 2021 DEPENSES : 45 000 € HT  RECETTES : DETR : 22 500 €  AUTOFINANCEMENT : 22 500 € HT
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	La mise en accessibilité des ERP est nécessaire pour que l'ensemble de la population ait accès aux services publics.

## Annexe 4.12 – INFORMATISATION DES ECOLES

<b>Fiche n°12</b>	<b>Informatisation des écoles</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics
<b>Le projet</b>	<p>Depuis le transfert de la compétence scolaire, la CdC des Pays de L'Aigle a tout de suite investi dans la technologie informatique pour les sites scolaires de son territoire.</p> <p>Aujourd’hui le service scolaire gère 23 sites et souhaite continuer à s’impliquer dans les dotations informatiques à destination de ses écoles dans le cadre des nouvelles pratiques pédagogiques. Un effort tout particulier est porté sur les connections internet, les tablettes et vidéoprojecteurs interactifs notamment pour les écoles non encore dotées de cette technologie ou les classes non encore pourvues.</p> <p>A terme, elle vise à équiper ses écoles à hauteur de 100%.</p> <p>L’investissement se traduit par l’achat de vidéoprojecteurs, tableaux blancs interactifs, tablettes et PC portables et leurs accessoires.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Chaque année jusqu’à l’équipement de toutes les écoles
<b>Coût prévisionnel</b>	Pour 2021 : 50 971 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 50 971 € HT</p> <p>RECETTES :</p> <p>DETR : 22 608 €</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 28 363 € HT</p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	La vidéo projection et la dématérialisation permettent de limiter considérablement la production de papier et contribuent à une démarche environnementale non négligeable sur l’ensemble de son territoire. Cette démarche environnementale s’inscrit notamment dans le cadre des écoles numériques dont certaines écoles du territoire font déjà partie.

**Annexe 4. 13 – AMENAGEMENT DE LA RUE JEAN GABIN (RD3) – MOULINS LA MARCHE**

<b>Fiche n°13</b>	<b>Aménagement de la rue Jean Gabin (RD3) – Moulins la Marche</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la sécurité des usagers, valoriser les espaces publics, mettre en valeur le patrimoine bâti naturel</li> <li>Préserver les vues sur le paysage agricole et conserver le caractère rural d'entrée de bourg par des aménagements sobres et simples</li> <li>• Rapprocher le panneau d'agglomération de la zone agglomérée réelle</li> <li>• Limiter la vitesse sur la RD3 par la mise en place de dispositifs incitant les usagers à ralentir,</li> <li>• Sécuriser les déplacements des piétons depuis la route du collège jusqu'au centre bourg</li> <li>• Sécuriser le carrefour RD3/RD932 en améliorant la giration depuis la RD3 pour tourner à droite dur la RD932</li> <li>• Gérer l'écoulement des eaux pluviales devant le parking de la salle des fêtes</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Début des travaux - septembre 2022 Fin des travaux – mars 2023
<b>Coût prévisionnel</b>	420 000€ HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 420 000 €</p> <p>RECETTES :</p> <p>DETR (50%) 210 000</p> <p>Région : 25% - valable sur le lot EV des travaux : 7000</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 203 000€ HT (48%)</p>
<b>Partenaires</b>	Etat Région Normandie
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Le projet améliorera la qualité du cadre de vie et facilitera le déplacement des piétons.</p> <p>Ce projet se situant en entrée de ville, il contribuera à l'attractivité de la commune et favorisera le maintien des commerces et services et donc des emplois.</p>

**Annexe 4. 14 – AMENAGEMENT DE SECURITE DU BOURG –**  
**LA FERTE FRESNEL**

<b>Fiche n°14</b>	<b>Aménagement de sécurité du bourg – La Ferté Fresnel</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Améliorer la sécurité des usagers (piétons, PMR, automobilistes), valoriser les espaces publics, mettre en valeur le patrimoine bâti naturel Séquence 1 : Aménagement de l'entrée « Vimoutiers » (RD12)</li> <li>○ Déplacement des panneaux d'agglomération</li> <li>○ Création d'une zone 70 sur 450 m environ</li> <li>○ Création d'un cheminement piéton grave ou en sable stabilisé de 1.50 m de large mini sur 500 m environ</li> <li>○ Busage de fossé (300) sur 500 m environ</li> </ul> <p>Séquence 2 : Rue de moulins la Marche : de l'entrée d'agglomération au carrefour de la rue de la Grande rue RD14)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Déplacement des Panneaux d'agglomération</li> <li>○ Création d'une zone 70 sur 250 m environ</li> <li>○ Création d'un cheminement piétons en grave ou en stabilisé de 1,50 m de large mini sur 270 m</li> </ul> <p>Busage du fossé (300) sur 260 m environ</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Début des travaux – Septembre 2023 Fin des travaux – fin 2023
<b>Coût prévisionnel</b>	160 000 € HT selon les variantes qui seront retenues
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 175 000 €</p> <p>RECETTES :</p> <p>DETR (50%) : 87 500 €</p> <p>AUTOFINANCEMENT (50%) : 87 500 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Le projet améliorera la qualité du cadre de vie et facilitera le déplacement des piétons.</p> <p>Ce projet se situant en entrée de ville, il contribuera à l'attractivité de la commune et favorisera le maintien des commerces et services et donc des emplois.</p>

#### **Annexe 4. 15 – RECRUTEMENT D’UN(E) CHEF(FE) DE PROJET CRTE / TRANSITION ECOLOGIQUE**

<u><b>Fiche n°15</b></u>	<b>Recrutement d’un(e) chef(fe) de projet CRTE/Transition écologique</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Emploi et développement économique
<b>Le projet</b>	<p>Recrutement d’un(e) chef(fe) de projet CRTE/Transition écologique</p> <p>La CdC des Pays de L’Aigle est engagée dans un CRTE à l’échelle de son territoire. Placés sous le pilotage du ministère de la Cohésion des territoires et du ministère de la Transition écologique, les CRTE fixent un nouveau cadre contractuel entre l’État et les collectivités territoriales pour les 6 prochaines années. Ces contrats ont pour ambition d’assurer la déclinaison territoriale du plan de relance et d’accélérer la transition écologique des territoires.</p> <p>Par ailleurs, la collectivité doit élaborer un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).</p> <p>Dans ce contexte, la collectivité recherche un/une chargé(e) de mission pour animer ces deux démarches qui doivent être en parfaite cohérence.</p> <p><b>Missions :</b></p> <p>Au sein de la Direction Générale Adjointe en charge de l’aménagement du territoire, de la transition écologique et de la contractualisation, le ou la chargé(e) de mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuera à l’élaboration, l’animation et l’évaluation du CRTE, en particulier dans toutes ses composantes écologiques, sous le pilotage du DGA <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Co-construction du plan d’actions et formalisation des fiches actions</li> <li>○ Suivi de l’avancement du projet de territoire et participation à l’élaboration des conventions de participation annuelle</li> <li>○ Mise en place d’outils de suivi et d’évaluation (énergie-climat, artificiation des sols, biodiversité, ...)</li> <li>○ Organisation des comités techniques et de pilotage dans le cadre de la gouvernance du contrat</li> <li>○ Lien avec les partenaires</li> </ul> </li> <li>• Elaborera et mettra à jour de l’état des lieux écologique du territoire</li> <li>• Elaboration, suivi et évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial et de la démarche Cit’ergie. Ces deux outils permettront de mobiliser les différents acteurs, internes et externes, pour décliner les orientations environnementales fixées dans le CRTE et les traduire en objectifs opérationnels.</li> <li>• Appui aux services sur le volet environnemental de leurs projets inscrits au CRTE</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veille et suivi des évolutions réglementaires sur le volet transition écologique</li> <li>• Réponse aux appels à projet, en particulier dans le cadre du plan de relance</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	Recrutement septembre 2021
<b>Coût prévisionnel</b>	90 000 € sur 3 ans
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 90 000 €</p> <p>RECETTES :</p> <p>Etat (FNADT) : 60 000 €</p> <p>AUTOFINANCEMENT : 30 000 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	

**Annexe 4. 16 – Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne**

<b>Fiche n°16</b>	<b>Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du bassin versant de la Risle et de la Charentonne</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cadre de vie et qualité environnementale du territoire
<b>Le projet</b>	<p>Le Contrat de Territoire Eau et Climat est un outil de planification développé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie dans le cadre du renforcement de sa politique contractuelle. Il vise à permettre une meilleure protection des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau.</p> <p>Deux thématiques prioritaires ont été identifiées à l'échelle du bassin versant de la Risle et ont été intégrées à ce contrat. Il s'agit de la gestion des milieux aquatiques et de l'assainissement collectif.</p> <p>Le périmètre du contrat couvre globalement le bassin versant de la Risle et de la Charentonne auquel sont rattachées certaines zones périphériques.</p> <p>De par sa position centrale dans le bassin versant de la Risle, de par son engagement dans le portage du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Risle et de par l'exercice à la fois de la compétence GEMAPI et à la fois de la compétence assainissement, l'Intercom Bernay Terres de Normandie est la structure porteuse du CTEC.</p> <p>Dans ce contrat, signé 22 février 2021, la CdC des Pays de L'Aigle y a inscrit 4 projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le schéma directeur d'assainissement et pluvial sur l'ensemble du territoire</li> <li>- la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière</li> <li>- la réhabilitation des réseaux d'assainissement de Aube/L'Aigle</li> <li>- la réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement sur La Ferté Fresnel</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2021 - 2024
<b>Coût prévisionnel</b>	3 406 790 €HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>Schéma directeur Assainissement et pluvial :</p> <p>Dépenses : 1 100 000 € HT      Recettes (Agence de l'eau) : 808 000 €      Autofinancement : 292 000 €</p> <p>Station d'épuration de Glos la Ferrière :</p> <p>Dépenses : 591 000 € HT      Recettes : 236 400 € (Agence de l'eau) + 118 200 € (Département)      Autofinancement : 236 400 € HT</p> <p>Réhabilitation réseaux Aube/L'Aigle :</p> <p>Dépenses : 1 150 540 € HT</p>

	<p>Recettes : 532 146 € (Agence de l'eau) + 197 323 € (Département)  Autofinancement : 421 071 € HT</p> <p>Réhabilitation réseaux La Ferté Fresnel :  Dépenses : 565 250 € HT  Recettes : 210 100 € (Agence de l'eau) + 105 050 € (Département)  Autofinancement : 250 100 € HT</p>
<b>Partenaires</b>	Agence de l'Eau Seine Normandie, Département
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>Le contrat propose une planification sur 4-5 ans d'actions permettant de répondre aux enjeux tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la restauration de la continuité écologique des cours d'eau</li> <li>- la restauration hydromorphologique et des champs d'expansion de crues</li> <li>- la préservation et la restauration des zones humides</li> <li>- l'acquisition de connaissances par des études globales</li> <li>- la communication en matière d'eau et de climat</li> <li>- la réduction des rejets d'eaux usées par temps sec et temps de pluie.</li> </ul>

#### Annexe 4. 17 – IMPLANTATION D’UNE RECYCLERIE SUR LA REGION DE L’AIGLE

<b>Fiche n°17</b>	<b>Implantation d’une recyclerie sur la Région de L’Aigle</b>
<b>Orientation stratégique</b>	Cohésion sociale et accès aux services publics Emploi et développement économique Cadre de vie et qualité environnementale
<b>Le projet</b>	<p>Le SMIRTOM a réalisé en 2019-2020 une étude de faisabilité pour l’implantation d’une recyclerie sur son territoire avec le Bureau d’études Trident Service. De nombreux partenaires ont été associés tels que l’Etat (DIRECCTE), la Région Normandie, l’ADEME, le Département de L’Orne, la Communauté de Communes, le P2AO et les acteurs locaux de l’ESS. Ce travail a permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– . d’associer les acteurs du territoire et d’envisager des partenariats pour la mise en œuvre du projet,</li> <li>– . de définir les activités de la future recyclerie, compte tenu des gisements sur le territoire et des résultats des enquêtes réalisées auprès de la population,</li> <li>– . de définir le dimensionnement de la recyclerie,</li> <li>– . de définir les formes juridiques adaptées,</li> <li>– . d’évaluer la rentabilité et la faisabilité financière du projet.</li> </ul> <p>Quelques chiffres : Le gisement d’objets réemployables issu de la déchetterie de Saint-Ouen-Sur-Iton est de 340 Tonnes, soit 11,2 kg/hab./an.</p> <p>L’informatique et l’électroménager, les objets et le mobilier sont les gisements ciblés dans l’activité de la recyclerie. Le site pourra également jouer un rôle pivot et support dans la gestion des textiles du territoire.</p> <p>Il n’existe pas d’activité de type recyclerie sur le territoire et pas de concurrence à moins de 40 km.</p> <p>Une forte attente des habitants a été mise en lumière lors de l’enquête réalisée.</p> <p>La recyclerie constituera un nouveau service offert à la population du bassin d’emploi, soit près de 30 000 habitants.</p> <p>Elle permettra de créer une filière de recyclage – réemploi sur le territoire.</p> <p>Le projet répond au besoin du territoire lié au programme Territoire d’Industrie en proposant un support permettant la formation des personnes éloignées de l’emploi aux métiers liés à l’industrie et à la vente.</p> <p>Le projet consiste à construire une recyclerie accueillant environ 500 tonnes de produits par an. Cet objectif sera à atteindre progressivement sur 5 ans. La recyclerie sera approvisionnée avec deux type de sources : les produits (dons des particuliers, collecte, ...) et les déchets (en provenance du quai de la déchetterie).</p> <p>Terrain : La Communauté de Communes des Pays de l’Aigle a donné son accord pour céder un terrain situé sur la ZA du Buat (parcelle n°134 sur la ZA du Buat, rue Robert Cassou, Saint-Ouen-sur-Iton). Le terrain a une superficie de 11 320 m<sup>2</sup>.</p> <p>Le SMIRTOM a étudié les possibilités de location de bâtiments existants ou de réhabilitation de sites existants à L’Aigle mais aucune solution n’a été trouvée. Il s’est donc avéré indispensable de construire un bâtiment pour y accueillir la recyclerie.</p>

	<p>Le bâtiment à construire accueillera des ateliers de réparation, un espace de vente et un espace pédagogique. Plus précisément, le site sera composé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– d'une zone extérieure de stockage de bennes de 500 m<sup>2</sup>,</li> <li>– d'une zone de circulation des véhicules lourds de 873 m<sup>2</sup>,</li> <li>– d'une zone de réception, stockage et ateliers de 1 010 m<sup>2</sup>,</li> <li>– de locaux administratifs de 200 m<sup>2</sup>,</li> <li>– d'un espace de vente de 600 m<sup>2</sup>,</li> <li>– de parkings,</li> <li>– d'espaces verts.</li> </ul> <p>Une place de stationnement équipée d'une borne de recharge pour véhicule électrique est prévue parmi les 30 places de parking.</p>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>Appel d'offres de maîtrise d'œuvre : mai/juin 2021  Appel d'offres travaux : octobre/novembre 2021  Livraison : octobre 2022</p>
<b>Coût prévisionnel</b>	2 698 160 € HT
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<p>DEPENSES : 2 694 160 €  RECETTES :  DETR : 400 000 €  Région (Fonds LEADER) : 90 000 €  ADEME : 738 000 €  AUTOFINANCEMENT : 1 466 160 €</p>
<b>Partenaires</b>	Etat, Région (fonds LEADER)
<b>Attentes en termes de transition écologique et cohésion sociale</b>	<p>L'étude a estimé la création de 27 ETP après 4 années d'exploitation (10 emplois au lancement de l'activité), soit 35 personnes pour assurer l'activité de recyclerie. Les emplois seront majoritairement des emplois d'insertion, un emploi administratif et des encadrants, ainsi qu'"un directeur de site.</p> <p>Indirectement, l'activité développée contribuera au maintien de nombreux emplois locaux (entretien du site, entretien des véhicules et équipements, structures liées à l'insertion, BTP...).</p> <p>Le projet a pour objet le réemploi d'objets et leur valorisation. Il contribuera donc à diminuer le gaspillage et l'obsolescence et à réduire fortement les tonnages des déchets ménagers. La recyclerie permettra d'extraire des composants et de valoriser des matériaux des flux d'objets destinés à l'enfouissement.</p> <p>Ce projet est un projet à forte valeur ajoutée environnementale et sociale.</p> <p>Des ateliers de sensibilisation à la consommation « «écoresponsable » » seront proposés au sein de la recyclerie.</p> <p>Ce projet aura un impact social important à travers 2 composantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– L'insertion professionnelle de personnes en difficulté.</li> <li>– La réponse à une demande sociale d'une population locale qui souhaite faire des économies en réparant des objets ou en achetant des objets en seconde main.</li> </ul> <p>La recyclerie proposera des espaces participatifs de réparation, des ateliers de sensibilisation et recevra les scolaires.</p>



Annexe 1 - Convention financière 2021

Orientations stratégiques du CRTE			Plan de relance												Etat																							
SOBRIETE Cadre de vie et qualité environnementale du territoire	SOLIDARITE Colésion sociale et accès aux services publics	MODERNITE Emploi et développement économique	Nom du porteur de projet	Intitulé de l'opération	N° fiche action CRTE	Contrat Etat/collectivité (Territoire d'industrie, contrat de ville, PVD,...)	Coût total de l'opération (en € HT)	Participation du porteur de projet (en € HT)	Région		Département		Etat												ANAH	Statut	Agences de l'Eau	Statut	ADEME	Statut								
									Participation (€)	Statut	Participation (€)	Statut	Participation totale (€)	Volet territorial du CPER (FNADT)	Statut	DET R	Statut	DSIL classique	Statut	DSIL exceptionnelle	Statut	DSIL rénovation thermique	Statut	Recyclage foncier Fonds friches	Statut	Recyclage foncier Fonds friches	Statut	Convention ANRU	Statut	ANAH	Statut	Agences de l'Eau	Statut	ADEME	Statut			
x	x		Maitrise d'ouvrage CDC / Participation Ville de L'Aigle	Démolition de la Résidence Les Sapinettes	1	ANRU / Politique de la Ville	583 333 €	242 126 €					341 207 €											198 902 €	En att.			142 305 €	Eng.									
x			Maitrise d'ouvrage CDC / Participation Ville de L'Aigle	Requalification et renaturation de la Place de Verdun à L'Aigle	6	ORT/PVD	2 883 416 €	1 452 004 €	433 412 €	Eng.			998 000 €			398 000 €	Not.							600 000 €	Not.													
	x	CdC		Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme	9		3 938 €						3 938 €												3 938 €	Non soll.												
x		CdC		Aménagement des anciens locaux DGFIP en siège de la CdC	10	ORT/PVD	1 213 841 €	503 841 €					710 000 €			250 000 €	Not.							160 000 €	Not.	300 000 €	Not.											
x	x	CdC	Démarche accessibilité - Programme Adap		11		44 936 €	22 468 €					22 468 €			22 468 €																						
x		CdC	Informatisation des écoles		12		50 971 €	28 364 €					22 608 €			22 608 €	Not.																					
	x	CdC	Recrutement d'un(e) chef(fe) de projet CRTE / transition écologique		15		90 000 €	30 000 €					60 000 €	60 000 €																								
x	x	SMIRTOM	Implantation d'une recyclerie dans la Région de L'Aigle		17		2 694 160 €	1 466 160 €	90 000 €	Non soll.			1 138 000 €			400 000 €	Non soll.							160 000 €	- €	900 000 €	- €	3 938 €	- €	- €	- €	738 000 €	En att.					
TOTAL							6 981 262 €	3 502 837 €	523 412 €	- €			2 955 014 €	60 000 €		1 093 076 €		- €	- €	- €	- €		160 000 €	- €	900 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	738 000 €							

Légende :

Not. Subvention notifiée  
Eng. Engagement contractuel  
Non soll. Subvention non sollicitée

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION  
ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2021**

**ENTRE**

La Préfète du département de l'Orne,

d'une part,

**ET**

La Communauté de communes des Pays de L'Aigle

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

**Préambule :**

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du conseil départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de relance et de transition écologique pour le territoire de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle signé le 1er juillet 2021 et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

### **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

### **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

### **ARTICLE 4 : Tableau de synthèse des actions programmées**

Au titre de l'année budgétaire 2021 et sur la base des actions programmées, les crédits appelés sont listés à l'annexe 1 de la présente convention.

### **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.



**PRÉFET  
DE L'ORNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à L'Aigle, le 1 er juillet 2021

Le Président de la Communauté de Communes  
Des Pays de L'Aigle  
Jean SELLIER



La Préfète de l'Orne,  
Françoise TAHERI

